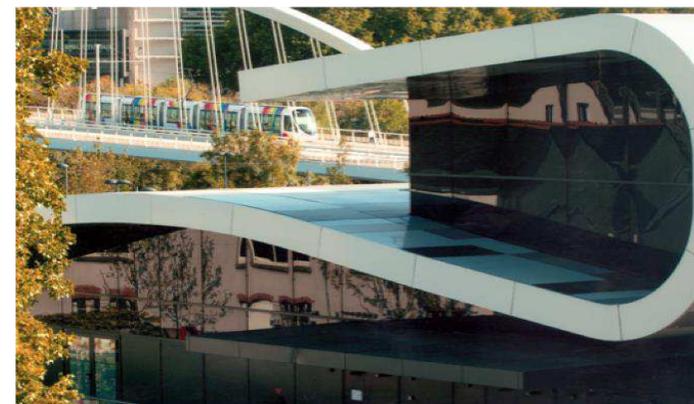




SERVICE DE GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE



Pôle Femme Mère Enfant Service de Gynécologie Obstétrique

Pr Ph. DESCAMPS, chef de pôle adjoint
Dr Ph. GILLARD, chef de service de Gynécologie Obstétrique
M^e M. HERAULT, cadre supérieur sage femme



Les équipes médicale, soignante et administrative restent à votre écoute pour répondre à toutes vos questions.

VOUS ALLEZ ETRE HOSPITALISEE EN VUE D'UNE CESARIENNE

Ce document a pour but de compléter les informations qui vous ont été données lors des précédentes consultations

DI-0044 doc... lié en amont POG-40120-PR-0002 en cours - Version 10 - 23/02/2018

Le site internet : www.maternite-chu-angers.fr
www.chu-angers.fr

Pôle Femme Mère Enfant

La césarienne permet la naissance de votre enfant par une incision de l'abdomen et de l'utérus lorsque les conditions, chez la mère ou l'enfant ne sont pas favorables à un accouchement par les voies naturelles.

Comment se déroule votre hospitalisation ?

Avant l'opération :

Une consultation pré-anesthésie doit être réalisée dans les semaines précédant votre hospitalisation.

Un bilan pré-opératoire doit être fait moins de 72 heures avant l'intervention.

La veille, on vous demandera de prévoir une épilation sus pubienne (crème à épiler ou esthéticienne, ne pas utiliser de rasoir)

Comment se passe l'opération ?

L'intervention est réalisée le plus souvent sous anesthésie loco-régionale (péridurale ou rachi-anesthésie), cependant une anesthésie générale est parfois nécessaire selon les décisions du chirurgien et de l'anesthésiste.

L'ouverture de l'abdomen se fait par une incision horizontale le plus souvent. Parfois, une incision verticale est préférable du fait des antécédents ou circonstances particulières.

L'ouverture de l'utérus permet d'extraire l'enfant qui est confié à la sage femme ou au pédiatre. Les parois de l'utérus et de l'abdomen sont ensuite suturées.

Que se passe-t-il après une césarienne ?

A la sortie de la salle d'intervention, vous serez installée en salle de réveil afin d'assurer la surveillance post opératoire pour une durée minimale de 2 heures, avant de retourner dans votre chambre.

Un traitement contre la douleur est systématiquement prescrit par l'anesthésiste et est adapté en fonction de son évaluation régulière.

Un saignement vaginal modéré est normal au cours de la période post opératoire.

La reprise de l'alimentation est progressive.

Vous pourrez reprendre une douche dès le 2^{ème} jour post opératoire. Il est recommandé d'attendre 3 semaines pour reprendre un bain.

Les suites d'une césarienne et la durée d'hospitalisation sont un peu plus longues que celles d'un accouchement par les voies naturelles.

Vous pourrez allaiter votre enfant dès le retour dans votre chambre.

La sortie du service de suites de couches a lieu entre le 5^{ème} et le 6^{ème} jour post opératoire.

Quels sont les risques ?

La césarienne est une intervention courante dont le déroulement est simple dans la très grande majorité des cas.

Cependant certaines complications peuvent survenir en cours d'intervention ou en post opératoire (hémorragie, hématome, infection, phlébite....)

Certains risques peuvent être favorisés par votre état, vos antécédents ou par un traitement pris avant l'opération.

Il est impératif d'informer le médecin de vos antécédents (personnel ou familiaux) et de l'ensemble des traitements que vous prenez.

A votre arrivée:

Il faudra vous présenter à jeun à la maternité. Le jeudi de la semaine précédant votre intervention, une sage-femme vous contactera et vous précisera votre unité d'hospitalisation.

Venez sans maquillage ni vernis à ongles, laissez à votre domicile vos bijoux et piercing.

Vous devez arriver à jeun : ne mangez plus 6 heures avant l'heure de l'intervention, ne fumer plus, ne buvez plus 2 heures avant l'intervention.

Il vous sera demandé vos résultats d'examens, carte de groupe sanguin, bilan préopératoire

N'oubliez pas de retirer vos lentilles et prothèses dentaires avant de descendre au bloc opératoire.

Préparez dans un sac à part le nécessaire pour habiller votre enfant à la sortie de la salle de naissance.

Votre accompagnant pourra accéder au bloc opératoire, après accord du chirurgien et de l'anesthésiste.

Aucun accompagnant ne pourra accéder à la salle de réveil. Cependant, il sera accueilli en salle de naissance auprès de votre enfant.